

Centre Hospitalier Universitaire
Région Tanger - Tétouan - Al Hoceïma
Départ N° 637 الذهاب
Date 24 MARS 2021 التاريخ

**Décision d'annulation de l'appel à la concurrence
n° 01/2021/CHUTTA**

- ❖ Vu la loi n°70-13 relative aux centres hospitaliers promulguée par le Dahir n°1.16.62 du 17 chaabane 1437 (24 mai 2016), telle qu'elle a été modifiée et complétée ;
- ❖ Vu le règlement relatif aux marchés du CHUTTA ;
- ❖ Vu l'appel à la concurrence n° 01/2021/CHUTTA concernant la **gestion déléguée de la stérilisation au centre hospitalo-universitaire Tanger Tétouan al Hoceïma.**
- ❖ Vu l'article n° 25 du règlement de consultation relatif à l'annulation de l'appel à la concurrence.
- ❖ Vu que l'offre financière présentée dépasse de loin les crédits budgétaires alloués au marché.

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE :

D'annuler l'appel à la concurrence n° 01/2021/CHUTTA concernant la **gestion déléguée de la stérilisation au centre hospitalo-universitaire Tanger Tétouan al Hoceïma.**

Prof. Mhamed HARIF
Directeur
Centre Hospitalier Universitaire
Tanger / Tétouan / Al Hoceïma